



## **Lettre ouverte au ministre (intérimaire) de l'Ecologie : A quoi sert le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) ?**

Monsieur le Ministre (intérimaire) de l'Ecologie,

Paris, le 28 février 2012 - Le Conseil économique, social et environnemental rend ce jour un avis sur le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). Ce document a vocation à faire la liste des infrastructures de transport que l'Etat français estime prioritaires pour les 20 à 30 prochaines années. Alors que ce document d'orientation devait être publié selon les termes de la loi « Grenelle1 » avant le fin 2009, le SNIT poursuit son lent (très lent) cheminement institutionnel. Il doit encore être débattu par l'Assemblée nationale et le Sénat... actuellement en vacances parlementaires.

Bien que le « Grenelle de l'environnement » ait considéré, en 2007 que priorité devait être donnée au rail, la relance d'un vaste programme autoroutier est inscrite en filigrane dans ce document. Pas moins d'une vingtaine de projets autoroutiers sont ainsi considérés comme faisant parti des infrastructures prioritaires. Justifiés au nom d'impératifs de développement local, de lutte contre l'insécurité routière ou de problèmes de congestion, ces projets n'ont pas ou peu fait l'objet d'échanges approfondis avec les acteurs associatifs engagés localement. L'impact climatique et énergétique n'est pas quantifié, laissant supposer que l'objectif de réduire notablement nos émissions de gaz à effet de serre ne serait que purement facultatif ou à tout le moins soumis à l'appréciation ou au bon vouloir des aménageurs.

Alors que l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels ne cesse de gagner du terrain, le SNIT inscrit plus de 1200 kilomètres de voies autoroutières nouvelles, représentant une extension d'environ 10% du réseau autoroutier existant. Ce document acte le principe d'une des plus vastes relances du programme autoroutier que la France ait connue.

Les retards accumulés par l'adoption de ce document d'orientation ont ainsi permis à votre gouvernement d'acter le principe de la construction de six nouvelles autoroutes (Contournement Ouest de Strasbourg, RCEA, A831, A45, RN154, RN126) auxquels il faut ajouter l'inauguration de l'A65, de l'A19bis, de l'A406..

Avec une étonnante facilité qui ne manquera pas de surprendre les écologistes engagés, **vo**  
**tre gouvernement a ainsi pu survendre l'illusion d'une rupture écologique tout en poursuivant le saccage de notre environnement.**

A l'heure où la crise climatique ne fait plus de doute, à l'heure où l'augmentation du prix des carburants induit une précarité énergétique grandissante, le choix fait par votre Gouvernement de construire de nouvelles autoroutes pour un coût avoisinant les 15 à 20 milliards d'euros ne peut qu'interpeller. **Pour Agir pour l'Environnement, on ne prépare pas l'avenir en recopiant les erreurs du passé.**

La rupture écologique que nous appelons de nos vœux ne peut être cantonnée aux seuls discours vantant les mérites d'une écologie hors-sol. Nous vous demandons donc de bien vouloir revoir en profondeur ce Schéma National des Infrastructures de Transport afin que ce document prépare sérieusement l'avenir d'une France qui est d'ores et déjà confrontée à une raréfaction des ressources pétrolières.

Comptant sur votre disponibilité et sur votre écoute, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre (intérimaire) de l'Ecologie, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Stéphane Kerckhove,  
Délégué général